



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 JUIN 2013
20 H 30

PROCES VERBAL

Le lundi 17 juin 2013, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Pierre FADIER, Maire.

Présents :

M. Pierre FADIER, Maire,
M. Hubert HUCHET, M. Pierre HURAUULT, Mme Monique SOCKATH, Mme Aurore SALMON, Mme Aurélie COURTOIS, M. Jean-Noël BEVIERE, Adjoint,
M. Maurice TIREAU, M. Jean-Paul de BOSSCHERE, Mme Evelyne THEARD, Mme Chantal BOUIN, M. Claude CAILLEAU, M. Joseph PERDRIEL, M. Rémy JEULAND, Mme Martine FORTUNÉ-JACQUES, M. Mikaël SABIN, M. Serge LAMY, Mme Hélène DUFEU, M. Gabriel SALICIS, Mme Christine LE BIHAN, Mme Carole PELAN, Mme Isabelle PORIEL, M. Benoit BONNET.

Absents excusés :

Mme Isabelle LEMESLE, Mme Myriam COCHEREL, Mme Marie-Françoise TRAVERS et M. Joseph GAUTIER.

Procurations :

Mme Marie-Françoise TRAVERS à M. Hubert HUCHET
M. Joseph GAUTIER à Mme Monique SOCKATH



Monsieur Pierre FADIER, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

0.1. - Désignation du secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 - Commissions municipales – Détermination du nombre de commissions et de leur dénomination – Nombre de membres et composition**
- 1.2 - Désignation des délégués dans les différentes instances communales et intercommunales**
- 1.3 - Pouvoirs délégués au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 1.4 - Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : Extension du Syndicat du Bassin versant de la Seiche et changement du siège social**

QUESTION N° 2 – FINANCES

- 2.1 - Statut des élus municipaux – Régime indemnitaire**
 - 2.1.1 – Indemnités de fonction
 - 2.1.2 – Remboursement de frais aux conseillers municipaux
- 2.2 - Produits exceptionnels – encaissement d'indemnités suite à la détérioration d'un miroir de la salle gymnastique au complexe sportif.**
- 2.3 - Réaménagement des emprunts contractés près de Dexia Crédit Local**
 - 2.3.1 – refinancement du contrat de prêt n° MON153308CHF
 - 2.3.2 – refinancement du contrat de prêt n° MON174019CHF
 - 2.3.3 - refinancement du contrat de prêt n° MON195072CHF
- 2.4 - Décision modificative n° 1 du budget principal**
- 2.5 - Décision modificative n°1 du budget annexe « eau »**

QUESTION N° 3 – AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE

- 3.1– CIAF d'ETRELLES / ARGENTRÉ-DU-PLESSIS avec extension sur DOMALAIN (LGV5)**
 - 3.1.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.
 - 3.1.2 Délégation de maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux connexes.
 - 3.1.3 Modification de limite entre les communes d'Argentré-du-Plessis et d'Etelles (vers lieu-dit « La Potinière)
- 3.2– CIAF de GENNES-SUR-SEICHE, BRIELLES, LE PERTRE avec extension sur ARGENTRÉ-DU-PLESSIS (LGV6)**
 - 3.2.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

- 3.2.2 Délégation de maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux connexes.

QUESTION N° 4 – AFFAIRES FONCIERES

- 4.1 – Projet d'extension du magasin Intermarché : échange de terrain avec la SCI FONCIERES CHABRIERES
4.2 – Cession par la commune d'une parcelle de terrain au 16 rue Paul Verlaine

QUESTION N°5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 5.1 - Les informations communiquées suite aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2008 et 27 juin 2008 et 14 décembre 2009
5.1.1 - Déclarations d'Intention d'Aliéner
5.2 – Inauguration de l'école Jean-Louis Etienne
5.3 – Dates des prochaines commissions municipales
5.4 – Dates des prochains conseils municipaux



0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Claude CAILLEAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la directrice générale des services, Mme Christine SOUEF, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.



QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 - Commissions municipales – Détermination du nombre de commissions et de leur dénomination – Nombre de membres et composition

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **FIXE** le nombre de commissions communales à huit,
- **DENOMME** les commissions comme suit :
 - Patrimoine - Agriculture - Environnement
 - Urbanisme - Logement
 - Enfance - Jeunesse - Affaires sociales - Solidarité
 - Finances - Transactions foncières

- **Communication - Information**
 - **Culture - Citoyenneté - Coordination inter-associations**
 - **Education**
 - **Sports**
- **FIXE le nombre de conseillers faisant partie de chacune d'entre elles et ARRETE leur composition comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

1.2 - Désignation des délégués dans les différentes instances communales et intercommunales

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **DESIGNE les délégués dans les différentes instances communales et intercommunales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

1.3 - Pouvoirs délégués au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **CONFIE au Maire pour la durée du présent mandat les délégations de pouvoirs listés ci-dessus.**

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

1.4 -Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : Extension du Syndicat du Bassin versant de la Seiche et changement du siège social

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTÉ l'adhésion des 3 nouvelles communes : Availles-sur-Seiche, Moutiers et Drouges**
- **MODIFIE le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du Syndicat qui correspond à la liste des communes membres.**
- **ACCEPTÉ de modifier l'article 2 des statuts du Syndicat, en raison du transfert du siège social.**

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

QUESTION N°2 – FINANCES

2.1 – Statut des élus municipaux – Régime indemnitaire

2.1.1 – Indemnités de fonction

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin secret,
A l'unanimité des membres présents,

- FIXE le montant des indemnités au Maire et à ses adjoints suivant les bases énoncées ci-dessus qui évoluera en fonction de la valeur du point de la fonction publique,
- FIXE la majoration d'indemnité de fonction des maires et adjoints résultant de l'application de l'article [L 2123-22](#) du code général des collectivités territoriales à 15% au titre de commune chef-lieu du canton,
- PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 25 mars 2008,
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2013.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 21 voix, Contre : 2 voix, Blanc : 2 voix

2.1.2 – Remboursement de frais aux conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le remboursement aux conseillers municipaux :
=> des frais de séjour et frais de mission sur présentation d'un état de frais ou justificatifs de la durée réelle du déplacement,
=> des frais de transport selon les modalités d'un système de remboursement forfaitaire prévu pour les fonctionnaires de l'État. Dans ce cas, le montant du remboursement varie selon le mode de transport utilisé :
 - s'il s'agit du chemin de fer, le remboursement intervient sur la base du tarif de 2e classe ;
 - s'il s'agit d'une voiture, il intervient sur la base d'indemnités kilométriques dont le taux varie selon la puissance fiscale et la distance parcourue (sur le taux de ces indemnités kilométriques, identique à celui prévu pour les fonctionnaires de l'État et les fonctionnaires territoriaux).

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix

2.2 - Produits exceptionnels – encaissement d'indemnités suite à la détérioration d'un miroir de la salle gymnastique au complexe sportif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTE** le montant du chèque de 297€54 de la société M.M.A Pays de Vitré en règlement des frais de réparation des dégâts ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement du chèque

Résultats du vote : Votants : => 25 Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2.3 - Réaménagement des emprunts contractés près de Dexia Crédit Local

2.3.1 – Refinancement du contrat de prêt n° MON153308CHF

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au refinancement du contrat de prêt n°MON153308CHF aux conditions ci-dessus.

Résultats du vote : Votants : => 25 Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2.3.2 – Refinancement du contrat de prêt n° MON174019CHF

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au refinancement du contrat de prêt n° MON174019CHF aux conditions ci-dessus.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2.3.3 – Refinancement du contrat de prêt n° MON195072CHF

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au refinancement du contrat de prêt n° MON195072CHF aux conditions ci-dessus.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2.4 - Décision modificative n° 1 du budget principal

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la décision modificative n°1 du budget principal.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2.5 - Décision modificative n°1 du budget annexe « eau »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la décision modificative N° 1 du budget annexe « Eau »

Résultats du vote : Votants : =>25 Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

<p style="text-align: center;">QUESTION N°3 – AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE</p>

3.1– CIAF d'ETRELLES / ARGENTRÉ-DU-PLESSIS avec extension sur DOMALAIN (LGV5)

3.1.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

Cette question est reportée à la séance du lundi 8 juillet 2013.

3.1.2 Délégation de maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux connexes.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

**- DECIDE de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes liés à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier au Département d'Ille et Vilaine.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que les pièces liées à ce dossier.**

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : voix

3.1.3 - Modification de limite entre les communes d'Argentré-du-Plessis et d'Étrelles (vers lieu-dit « La Potinière)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** un avis sur la modification de circonscription territoriale proposée par la commission d'aménagement foncier d'ARGENTRE DU PLESSIS et d'ETRELLES.
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : voix

3.2 – CIAF de GENNES-SUR-SEICHE, BRIELLES, LE PERTRE avec extension sur ARGENTRÉ-DU-PLESSIS (LGV6)

3.2.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

Question reportée à la séance du lundi 8 juillet 2013.

3.2.2 Délégation de maîtrise d'ouvrage au Département pour la réalisation des travaux connexes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDER** de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes liés à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier au Département d'Ille et Vilaine.
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que les pièces liées à ce dossier.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour: 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : voix

QUESTION N°4 – AFFAIRES FONCIERES
--

4.1 - Projet d'extension du magasin Intermarché : échange de terrain avec la SCI FONCIERES CHABRIERES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** l'échange de terrain avec la SCI Foncières Chabrières, conformément au plan joint.

- **FIXE** le prix de vente des 245 m² à 12 € le m² sous réserve d'un nouvel avis des Domaines datant de moins d'un an.
- **AUTORISE** Monsieur FADIER à signer l'acte à intervenir.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : voix

4.2 - Cession par la commune d'une parcelle de terrain au 16 rue Paul Verlaine

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gratuit de la parcelle AE 277 à Monsieur et Madame RICHER de FORGES.
- **CHARGE** Maître ODY de la rédaction de l'acte, les frais étant à la charge des vendeurs du bien, M. GAY Jean-Michel et Mme LECOQ née Brigitte GAY.
- **AUTORISE** Monsieur FADIER à signer l'acte à intervenir.

Résultats du vote : Votants : 25 => Pour : 25 voix, Contre : 0 voix, Abstention : voix

La séance est levée à 22h50.

*Le Maire
Pierre FADIER*

*Vu le secrétaire de séance,
Claude CAILLEAU ;*

*Procès-verbal affiché le 24 juin 2013
Diffusion aux conseillers municipaux le 24 juin 2013*